

## Une situation saugrenue

Michelle Bergadaà  
Professeur de communication et marketing  
Université de Genève

---

Culture & Société – Sciences de l'Homme, n° 9, janvier 2009, pp. 29-33  
Droits de reproduction réservés

---

Il y a cinq ans, nous avons ouvert un débat collectif sur la fraude et le plagiat qui explose dans notre monde universitaire depuis l'avènement d'Internet<sup>1</sup>. Le plagiat a toujours existé et les débats à ce propos se nourrissent d'exemples historiques célèbres<sup>2</sup>. Ce qui est nouveau est le manque de grâce et l'ampleur avec lesquels il se produit aujourd'hui : un clic, un copier-coller et le tour est joué. Même la paraphrase devient accessoire, si la lecture est aussi rapide que la correction est imprécise. Notre site collaboratif, initialement dédié au plagiat des mémoires et des thèses par les étudiants, est aujourd'hui dévolu pour moitié au plagiat des chercheurs. La cause première est la demande récurrente de victimes de plagiat qui souhaitent être entendues. La raison est aussi que l'on ne peut pas dissocier les pratiques des étudiants de celles des enseignants dans l'analyse d'un phénomène collectif.

Aujourd'hui, on ne dit plus que j'exagère le phénomène et personne ne m'écrit plus que je nuis à l'image de notre communauté en parlant de ce sujet qui fâche. Mais, si tous admettent la gravité de cette crise de la connaissance, rien ou presque ne bouge. Pourquoi ? Je pencherais pour un manque d'énergie qui se manifeste d'abord dans la paresse des enseignants à remettre en question leur métier en mutation. Tous savent que l'avènement d'Internet modifie aussi fondamentalement la manière de s'approprier la connaissance, de la créer et de la diffuser quel'avait fait en son temps l'invention de l'imprimerie. Tous reconnaissent que les étudiants d'aujourd'hui bâtissent leurs mémoires et leurs thèses selon la technique du jeu de Lego dont les briques sont des éléments saisis sur la toile, puis personnalisés. Mais, à l'heure où Wikipédia est la source immédiate de référence de nos étudiants, combien d'entre nous vérifient la fiabilité de définition des concepts qui constituent la trame de notre enseignement ?

De plus, outre ce jeu de Lego, somme toute assez créatif, les étudiants doivent aussi se déterminer par rapport à deux modèles économiques de production des travaux. Ils peuvent opter pour des sites tels que « Pickdoc.com » (partenaire du *Figaro Etudiant*) qui mettent en vente des centaines de travaux réalisés par des étudiants. Les auteurs d'origine sont rémunérés au pourcentage des ventes. Mais, ils peuvent également louer les services de sites qui proposent la réalisation de travaux originaux sur commande à un prix fixe par page. Les

---

<sup>1</sup> <http://responsable.unige.ch>

<sup>2</sup> Hélène-Maurel-Indar, 2007, *Plagiats, les coulisses de l'écriture*, Ed. La différence.

doctorants, quant à eux, nous déclarent souvent que la première partie de leur thèse est constituée d'une revue de littérature qui a déjà été effectuée par tous ceux qui traitent du même sujet. Pourquoi, dès lors lire les textes d'origine ? D'autant que, pour eux aussi, il existe des sites payants intelligents : il suffit de fournir le thème de la thèse, ainsi que sa trame. Le candidat recevra une argumentation étayée point par point d'une liste précise de tous les articles scientifiques de référence. Il existe finalement des sites dont le *business model* consiste à restructurer et à bonifier le style argumentatif, et qui garantissent que ce travail d'écriture professionnelle conduit directement – satisfait ou remboursé – à une publication scientifique.

Je m'interroge... Combien de nous ont testé leurs doctorants sur leurs compétences informationnelles et sur leurs pratiques d'écriture ? Quelles valeurs transmettons-nous dans nos Écoles doctorales ? Quelles règles de déontologie sont assimilées par nos doctorants avant qu'ils ne deviennent eux-mêmes des encadreurs d'étudiants et ne leur transmettent *leurs* valeurs ? Autant de questions dont nous ne débattons plus, alors même que le métier d'auteur scientifique a été bouleversé dans l'indifférence générale ou presque. L'accélération de la communication et sa facilité d'accès ont conduit de nombreux auteurs à gonfler leur dossier de publications en empruntant ici et là des parties de travaux ou de mémoires de leurs étudiants, en devenant co-auteurs de textes qu'ils n'ont pas lus. De fait, certains produisent tellement que je ne pense pas que nous vivions dans un même cadre temporel. Cette inflation de production ne peut qu'écraser de honte le chercheur lent que je suis. Heureusement, Wolfgang Pauli me reconforte par ses mots : « *Je n'ai pas d'objection à ce que pensiez lentement. J'en ai à ce que vous publiez plus vite que vous ne pensez.* »<sup>3</sup>

Alors, dans un tel système affolé, que risque véritablement un plagieur aujourd'hui ?

Rien. Tout d'abord, il sera protégé par son environnement direct et le silence qui pèse sur ces pratiques. Il existe si peu de procédures institutionnelles et la charge de la démonstration du plagiat est toujours pour celui ou celle qui le dénonce : nombreux sont ceux qui choisissent de ne rien voir. Car, un professeur-chercheur travaille et produit tant qu'il n'a pas de temps à perdre à contrôler ses étudiants, ni à considérer les constats de plagiat les concernant. De toute façon, même si un étudiant est, après de longs mois de procédure, convaincu de plagiat et renvoyé de son établissement, Bologne lui permettra de valider ses crédits de cours dans une autre ville ou un autre pays. Si le plagiat est le fait d'un doctorant, ce dernier sera sermonné et l'affaire sera close. Quant aux professeur-chercheurs convaincus de plagiat, il faut vraiment qu'ils se soient montrés très désagréables et qu'ils ne respectent pas les codes de protection mutuelle entre collègues pour que ceux-ci acceptent de l'attaquer ouvertement. Nous sommes tous solidaires au sein de réseaux scientifiques et politiques inextricables.

Que risque le plagié, aujourd'hui ?

D'abord, il reçoit de plein fouet cette sensation de viol compréhensible s'agissant du vol d'une œuvre unique de l'esprit. C'est une atteinte grave à la personnalité dont il portera toujours les séquelles. Ensuite, s'il parle, viennent les tentatives d'intimidation, voire les menaces, du plagieur, le cas échéant, de ses protecteurs. Le plagiérisque ensuite la solitude car il indispose. On lui conseille d'oublier, de passer outre, de prouver qu'il est « au-dessus de

---

<sup>3</sup> Cité par Lindsay Waters dans « L'éclipse du savoir ».

ces pratiques ». Ainsi se diffusent les codes de bienséance » du métier. S'il persiste et se tourne vers son institution, on lui explique que la loi sur le droit d'auteur est seule habilitée à encadrer les droits et devoirs des auteurs (même le CNU n'est pas une instance disciplinaire). Et, même si cette loi ne prend pas en compte la révolution sociale qui a résulté de l'introduction soudaine d'Internet, c'est elle qui prévaut. Mais s'il n'a pas l'argent pour s'offrir les services d'un avocat et s'il a l'idée naïve de raconter ses malheurs via la toile ou son blog personnel ? Alors il risque fort de se faire aussitôt citer pour calomnie par le plagieur.

Est-ce que cette situation saugrenue pourrait évoluer?

De facto, puisque les mémoires, les thèses et les articles se trouvent de plus en plus en accès libre sur le Web... Une publication est un acte public, chaque lecteur libéré de tout complexe a le droit, et le devoir, de dénoncer une conduite évidente. Dès lors, le nom du plagieur risque de circuler très vite via la toile. Si demain, dans cinq ans, un plagiat peut être découvert et mis en exergue publiquement, les plagieurs d'aujourd'hui vont rapidement être convaincus qu'ils doivent faire très attention.

Mais, la situation évoluera surtout lorsque les dirigeants de nos établissements oublieront cette excuse absurde qui repose sur l'achat d'un logiciel de détection des similitudes pour les travaux des étudiants. Elle changera quand chaque établissement affrontera le problème et se dotera de directives déontologiques pour renseigner tout auteur, étudiant et chercheur débutant ou confirmé sur ses droits et devoirs. La situation se modifiera quand des processus intégrés de traitement du problème dans sa globalité seront mis en oeuvre<sup>4</sup>. Hélas, nos systèmes académiques et leurs dirigeants n'ont pas tous saisi que le plagiat via Internet est intrinsèquement lié à notre mode de recherche et de production de connaissances. Ils continuent à opter pour une perspective manichéenne et choisissent toujours des procédures et des sanctions « personnelles et confidentielles ». Le seul résultat de ce comportement est de blesser celui qui, pris par hasard, est sanctionné et l'effet sur le système est totalement insignifiant.

La situation évoluera enfin, quand, avant toute autre considération, chacun de nous soutiendra invariablement les professeurs et les étudiants intègres. Nous devons prôner le sens de la responsabilité à l'égard de notre futur académique, l'intelligence de la situation sans concession et sans refuge stérile dans une loi aléatoire ou dans d'hypothétiques procédures. Nous devons, avec courage, adopter une perspective authentique de notre mission de création et de diffusion de la connaissance.

N.B. L'usage du genre masculin est générique dans ce texte.

---

<sup>4</sup> La relation éthique-Plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants, Université de Genève.